

COMMUNE DE MANONCOURT-EN-WOËVRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2015

Tous les conseillers sont présents sauf L.Doyette excusé (donne procuration à C.Vuillaume) et S.Théveniaut excusée (donne procuration à G.Trappe)

INSTALLATION DES DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS :

Suite aux élections partielles des 28 juin et 5 juillet pour compléter le conseil municipal, ont été élus Mme Françoise GILBERT et M. Eric SPINDLER.

Election du maire et des adjoints :

Le maire et les adjoints ont été élus chacun respectivement au premier tour de scrutin.

Chantal Pierson 9 voix (11 votants) élue maire

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide du nombre des adjoints, arrêté au nombre de deux.

Patrick HIPPERT 10 voix (11 votants) élu premier adjoint

Geneviève TRAPPE 7 voix (11 votants) élue deuxième adjoint.

Fixation des indemnités du maire et des adjoints :

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le montant des indemnités, soit 64.7% de l'indemnité légale (de 17% de l'indice 1015) pour le maire et de 100% de l'indemnité légale (de 6.6% de l'indice 1015) pour les adjoints (valeur indice 1015 au 30/03/2014 = 3801.47)

Délégations et commissions :

CCT : la commune est représentée par le maire (titulaire) et le premier adjoint (suppléant) comme le prévoit la loi.

Toutes les commissions et délégations de mars 2014 restent valables ; un ajustement sera fait au prochain conseil municipal.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

AUTRES INFORMATIONS :

DEMISSION :

A la demande de l'intéressé (du 29 juin 2015), la préfecture a accepté la démission de L. Doyette de son poste d'adjoint et de conseiller municipal le 16 juillet 2015.

RESPECT DU VOISINAGE ET REGLEMENTATION :

Rappel des horaires de travaux bruyants et de tonte : L'arrêté préfectoral du 15 juillet 1991 stipule : « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que : -les jours ouvrables de 8h00 à 20h00-les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 -les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. »

Nos amis les chiens : Ils ne doivent pas divaguer sur la voie publique, quel que soit le moment du jour ou de la nuit.

Dépôts sauvages : de par la loi, les décharges municipales n'existent plus depuis 2002 ; le lieu-dit « dépotoir » de notre commune est un lieu de stockage de bois uniquement. Il est strictement interdit d'y déposer des débris de chantier, vieux meubles, emballages carton, polystyrène...etc. La déchetterie communautaire de Toul (route de Verdun) est à votre disposition pour se débarrasser de tous ces éléments.

LISTES ELECTORALES :

Les listes électorales seront remises à jour prochainement ; prochaines élections en décembre 2015 pour les représentants au conseil régional (nouvelle grande région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine)

Fermeture du secrétariat de mairie :

Le secrétariat sera fermé du lundi 27 juillet au samedi 15 août inclus.

En cas d'urgence, s'adresser au maire ou aux adjoints.

TABLEAU DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU 17/07/2015 :

Chantal PIERSON, Maire
Patrick HIPPERT, 1^{er} adjoint
Geneviève TRAPPE, 2^{ème} adjointe
Marie-Joëlle LAMY
Sonia THEVENIAUT
Clément VUILLAUME
Cédric VOSGIEN
Damien BOUVIER
Françoise GILBERT
Eric SPINDLER

